







Délégation Paris B

www.cnrs.fr

16, rue Pierre et Marie Curie 75005 Paris

T. 01 42 34 94 00 E. 01 43 26 87 23

DEC140465DR02

Décision portant nomination de Mme Delphine Le Guillou aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7371 intitulée Laboratoire d'Imagerie Biomédicale

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20/12/2013 portant création de l'unité mixte n°UMR7371 intitulée Laboratoire d'Imagerie Biomédicale et nommant M. Pascal Laugier en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 17/01/2014;

Considérant que Mme Delphine Le Guillou a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS, délégation Paris B les 23-24 -25 octobre 2001 et des 28-29-30 novembre 2001,

DECIDE:

Article 1er : Mme Delphine Le Guillou, ingénieur de recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°UMR7371 intitulée Laboratoire d'Imagerie Biomédicale, à compter du 01/01/2014.

Mme Delphine Le Guillou exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 de la circulaire n° MFPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Delphine Le Guillou est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 03/02/2014

Le directeur de l'unité Pascal Laugier

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Christine d'Argouges

Visa de la déléguée régionale Paris 6 de l'Inserm

Sylviane Inocencio

Visa du président de l'université Pierre et Marie Curie

Jean Chambaz